

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Compréhension en écoute
et production orale

Dominante informative

FRA-2033-1

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

Mise à jour
Septembre 2000

Québec 

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

**Compréhension en écoute
et production orale**

Dominante informative

FRA-2033-1

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

**Mise à jour
Septembre 2000**

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des apprentissages

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000 — 00-0295

ISBN 2 - 550 - 36070-2

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2000

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
1. Orientations et conséquences	2
2. Compréhension en écoute	3
2.1. Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative	3
2.2. Tableau de pondération.....	4
2.3. Comportements observables.....	5
3. Production orale	6
3.1. Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative	6
3.2. Tableau de pondération.....	7
3.3. Comportements observables.....	8
4. Justification des contenus et de la pondération	10
5. Spécification de l'épreuve.....	11
5.1. Type d'épreuve	11
5.2. Déroulement.....	12
5.3. Importance relative et note de passage	12
5.4. Conditions particulières	12

PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée à des fins d'évaluation sommative. Elle sert à extraire du programme d'études de français, plus particulièrement du cours FRA-2033-1, les éléments essentiels et représentatifs qui seront l'objet d'une évaluation sommative. Elle est fondée sur le programme et permet de faire ressortir les grandes orientations et les principes sur lesquels doit reposer l'évaluation des apprentissages visés dans le programme, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. En outre, elle permet d'assurer la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est essentielle à la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une commission scolaire à une autre ou, encore, d'une année à une autre. Elle permet de préciser les éléments évalués pour chacune des habiletés retenues à des fins d'évaluation sommative.

La définition du domaine constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure pour l'évaluation sommative. Les étapes subséquentes se déroulent en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

1. ORIENTATIONS ET CONSÉQUENCES

Orientations

L'objectif du programme est de rendre l'adulte habile à lire et à rédiger divers textes, à écouter et à formuler oralement divers messages, qui pourront répondre à ses besoins de communication.

Le programme a également pour objectif d'amener l'adulte à exprimer sa perception des valeurs véhiculées dans les textes et les messages.

Le programme a pour objet le développement d'habiletés langagières dont l'acquisition progressive se fait en spirale : ainsi, les objectifs intermédiaires se répètent d'un cours à un autre autant en ce qui a trait à la compréhension que pour ce qui est de la production. De plus, les indicateurs de l'habileté sont nuancés et s'amplifient en même temps que les éléments d'apprentissage laissent voir des particularités et un élargissement en fonction du caractère distinctif de chaque dominante et du contenu qui augmente d'une année à l'autre.

Le programme a pour but de favoriser l'exploitation des ressources de la langue pour permettre à l'adulte d'acquérir et de développer des habiletés à comprendre le sens des textes et des messages qui lui sont proposés.

Dans le programme, on vise à ce que l'adulte utilise également les ressources de la langue pour développer ses habiletés à s'exprimer oralement ou par écrit.

Dans le programme, on vise l'intégration des apprentissages et le réinvestissement dans la production de ce qui a été appris en ce qui concerne la compréhension et vice versa.

Conséquences

Au moment de l'évaluation, on mettra en place des situations tirées de la vie courante pour vérifier les habiletés à écouter et à formuler oralement des messages significatifs.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à établir des liens entre ses propres valeurs et celles qui sont véhiculées dans les messages.

Étant donné la récurrence des contenus d'apprentissage du programme, dans l'épreuve du présent cours, on pourra tenir compte des exigences des cours précédents et des connaissances acquises antérieurement.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera dans quelle mesure l'adulte est capable d'exploiter les ressources de la langue pour interpréter et évaluer le sens des messages qui lui sont proposés et d'extrapoler à partir de ceux-ci.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à utiliser les ressources de la langue dans ses productions orales et dans la formulation de ses réponses.

Quand cela sera possible, au moment de l'évaluation, on tiendra compte pour ce qui est de la production des éléments étudiés en ce qui a trait à la compréhension et vice versa.

2. COMPRÉHENSION EN ÉCOUTE

2.1. Contenu du programme d'études aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal	Écouter un message à dominante informative portant sur un sujet lié à l'actualité : nouvelle, compte rendu d'un événement ou discussion (table ronde).
--------------------------	---

Habiletés de synthèse et indicateurs

Dégager les composantes du message :

- Décrire le contexte de la situation de communication.
- Préciser le sujet.
- Relever les éléments d'information contenus dans le message.

Analyser l'information :

- Départager les faits des opinions.
- Faire ressortir les éléments qui révèlent l'objectivité.
- Trouver les moyens qui assurent la cohérence du message.
- Exprimer sa réaction au message.

Exploiter les ressources de la langue :

- Expliquer le sens des mots et des expressions selon le contexte.
- Montrer en quoi certains éléments syntaxiques, prosodiques ou sonores contribuent à faire saisir le sens du message.
- Formuler des réponses en respectant les règles de la langue.

2.2. Tableau de pondération

COMPRÉHENSION EN ÉCOUTE

HABILETÉS	DISCOURS	LANGUE
DÉGAGER LES COMPOSANTES DU MESSAGE 30 %	· Contexte de la situation de communication · Sujet traité · Éléments d'information (1) 30 %	· Sens des mots et des expressions · Contribution de certains éléments syntaxiques, prosodiques ou sonores au sens du message
ANALYSER L'INFORMATION 30 %	· Faits et opinions · Éléments d'objectivité · Moyens qui assurent la cohérence du message · Réaction au message (2) 30 %	
EXPLOITER LES RESSOURCES DE LA LANGUE 40 %	· Respect des règles du fonctionnement de la langue dans la formulation des réponses (3) 5 %	
PONDÉRATION 100 %	65 %	(4) 35 %

2.3. Comportements observables

À l'audition d'un message à dominante informative, l'adulte sera capable :

Dimension 1

- de préciser l'intention et les caractéristiques de l'émetteur ou de l'émettrice;
- de reconnaître ce dont il est question dans le message;
- de décrire l'information présentée par l'auteur ou l'auteure dans l'ensemble du message;
- de préciser les éléments d'information présents dans le compte rendu d'un événement;

Dimension 2

- de discerner les éléments d'information et les faits des opinions ou des commentaires teintés de subjectivité;
- de relever les éléments indiquant l'objectivité de l'émetteur ou de l'émettrice;
- de repérer les moyens qui assurent la continuité et la progression de l'information;
- de montrer les liens entre les idées développées en relevant les idées principales et secondaires du message;
- de comparer l'information transmise dans le message avec sa connaissance du sujet;
- de juger de la pertinence de l'information transmise et de son importance relative dans l'actualité;

Dimension 3

- de respecter les règles du fonctionnement de la langue dans la formulation des réponses (énoncés ou phrases complètes);

Dimension 4

- d'expliquer le sens de mots, d'expressions ou de phrases selon le contexte;
- d'expliquer le rôle de certains éléments syntaxiques, prosodiques ou sonores et leur apport au sens du message.

3. PRODUCTION ORALE

3.1. Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal Prendre la parole au cours d'une table ronde ou pour faire un exposé à dominante informative.

Habiletés de synthèse et indicateurs

Planifier sa production orale :

- Déterminer le contenu et l'organisation de son intervention ou de sa présentation.

Présenter ses idées :

- Tenir compte des exigences de la situation de communication.
- Préciser le sujet.
- Donner l'information pertinente.
- Exprimer ses idées d'une façon cohérente.

Exploiter ses idées :

- Illustrer les éléments de l'information à traiter.
- Choisir des mots justes et des expressions correctes qui se rattachent au contexte.
- Tenir compte des éléments prosodiques et des éléments relatifs au paralangage.

Respecter les règles du fonctionnement de la langue :

- Construire des phrases en respectant les règles syntaxiques.
- Suivre les règles de l'orthographe grammaticale.

3.2. Tableau de pondération

PRODUCTION ORALE

HABILETÉS	DISCOURS	LANGUE
PLANIFIER SA PRODUCTION ORALE 8 %	· Contenu et organisation de l'intervention ou de la présentation (1) 8 %	· Respect des règles syntaxiques · Respect des règles de l'orthographe grammaticale (12 %)
PRÉSENTER SES IDÉES 36 %	· Exigences de la situation de communication (8 %) · Précision du sujet (16 %) · Information pertinente (16 %) · Cohérence dans l'expression des idées (12 %) (2) 36 %	
EXPLOITER SES IDÉES 44 %	· Illustration de l'information traitée (12 %) · Choix de mots justes et d'expressions correctes (12 %) · Emploi approprié d'éléments prosodiques et d'éléments relatifs au paralangage (20 %) (3) 44 %	
RESPECTER LES RÈGLES DU FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE 12 %		
PONDÉRATION 100 %	88 %	(4) 12 %

3.3. Comportements observables

En prenant la parole au cours d'une table ronde ou pour faire un exposé à dominante informative, l'adulte devra :

Dimension 1

- établir le plan général de son intervention ou de sa présentation;

Dimension 2

- exprimer ses idées en respectant son intention de communication et le contexte situationnel;
- adapter sa présentation à l'auditoire;
- mettre en évidence ce dont il sera question dans son propos;
- développer des idées permettant de cerner le sujet traité;
- faire sentir la continuité et la progression de ses idées (pauses verbales, indices chronologiques, marqueurs de relation et de division, etc.);

Dimension 3

- recourir à des procédés qui montrent son objectivité;
- apporter des précisions à l'information par des tableaux, des statistiques, des dessins, des photos, etc.;
- indiquer les références de l'information fournie;
- employer un vocabulaire dénotatif adapté à la situation de communication;
- surveiller la prononciation des mots et éviter l'emploi de mots ou d'expressions parasites;
- adopter un rythme, un débit et un volume qui rendent ses propos compréhensibles;
- adopter un maintien et des mimiques appropriés et faire des gestes adaptés à la situation;
- regarder l'auditoire;

Dimension 4

- surveiller la construction de ses phrases;
- suivre les règles de l'orthographe grammaticale en portant une attention particulière aux liaisons et à l'élision.

4. JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LA PONDÉRATION

En ce qui concerne la **compréhension**, les habiletés de synthèse retenues correspondent aux objectifs intermédiaires du programme d'études. Cependant, le premier objectif, *Préparer son écoute*, ne peut faire l'objet d'une évaluation sommative compte tenu du temps et des ressources dont l'adulte dispose au cours d'une session d'examen. La plupart des indicateurs de l'habileté ont été retenus comme objet d'étude; cependant, une dimension particulière a été créée pour évaluer le respect du fonctionnement de la langue dans la formulation des réponses. La pondération de cette dimension est de 5 p. 100 pour cette partie de l'épreuve.

Pour ce qui est de la **production orale**, tous les objectifs intermédiaires ont été retenus comme habiletés de synthèse. Cependant, un seul indicateur de l'habileté de l'objectif intermédiaire *Planifier sa production orale* a été retenu comme objet d'étude; il s'agit de celui où l'on demande de «déterminer le contenu et l'organisation de son intervention ou de sa présentation»; sa pondération, en 2^e secondaire, est de 8 p. 100 pour cette partie de l'épreuve.

On remarquera aussi qu'une pondération des divers éléments d'étude a été introduite dans les dimensions 2, 3 et 4. Elle permet de montrer la manière précise dont les éléments d'étude sont groupés. Elle comporte aussi le nombre de points sur 100 attribué à chaque élément évalué au moment de la préparation des grilles de correction pour la production orale.

5. SPÉCIFICATION DE L'ÉPREUVE

Aux fins de l'évaluation sommative, une épreuve en deux parties est exigée : la première partie permet de mesurer l'habileté de l'adulte à écouter un message à dominante informative, la seconde, de mesurer son habileté à prendre la parole dans la même dominante. On doit faire passer l'épreuve à la fin des apprentissages.

5.1. Type d'épreuve

L'épreuve se compose de deux parties distinctes. Au cours de l'épreuve, l'adulte doit se trouver dans le contexte d'une véritable situation de communication.

5.1.1. Compréhension en écoute

Un message à dominante informative (nouvelle, compte rendu d'un événement, discussion), d'une durée de 3 à 6 minutes et enregistré sur cassette audio, sera présenté à l'adulte. Les objets d'étude retenus pour le cours considéré ici seront mesurés à partir d'items (questions ou tâches) auxquels l'adulte devra répondre par écrit.

Ces items peuvent être à **réponse choisie** ou à **réponse construite**.

Lors de la rédaction des items, on devra **obligatoirement** tenir compte des trois niveaux de compréhension décrits ci-dessous. De plus, on devra essayer, autant que possible, de répartir le nombre d'items entre les trois niveaux selon la proportion établie ci-dessous.

Niveaux de compréhension

Les différents niveaux de compréhension se traduisent par les réactions que l'adulte manifeste par rapport à un texte dans ses réponses à des items.

- **une interprétation du message** : l'adulte utilise son expérience personnelle et ses ressources langagières pour interpréter le sens du message et en expliquer certaines parties ou certains aspects (70 p. 100 des items);
- **une évaluation et un jugement** : l'adulte utilise son expérience personnelle et ses ressources langagières pour juger de la valeur du message et en évaluer certaines parties ou certains aspects (25 p. 100 des items);
- **une exploration du sens et une extrapolation à partir du message** : l'adulte utilise son expérience personnelle et ses ressources langagières pour intégrer, adapter, restructurer le message ou des parties du message, et proposer différentes interprétations et évaluations dans le prolongement de sa personnalité (5 p. 100 des items).

5.1.2. Production orale

L'adulte devra participer à une table ronde ou faire un exposé à dominante informative. Il ou elle choisira le sujet à débattre ou de l'exposé à faire ou encore il lui sera possible de s'inspirer de quelques sujets proposés. Une page de renseignements, de citations ou de références sera adjointe à chaque sujet afin de permettre l'émergence des idées.

Une *Liste des points à vérifier* sera fournie à l'adulte pour l'aider à préparer de façon appropriée son intervention ou sa présentation. Cette liste, comportant aussi la pondération, correspond aux critères à partir desquels l'adulte sera évalué au moment de sa production orale.

5.2. Déroulement

L'épreuve devra se dérouler à la fin du cours en deux sessions distinctes, la partie qui a pour objet la compréhension devant idéalement précéder celle qui porte sur la production.

Durée de l'épreuve

Partie relative à la compréhension : 2 heures

Partie portant sur la production : 4 à 6 minutes d'intervention ou de présentation

L'adulte doit avoir un temps de préparation suffisant pour la production orale.

5.3. Importance relative et note de passage

Pour le cours considéré ici, la partie de l'épreuve consacrée à la compréhension représente 50 p. 100 du total et celle qui porte sur la production, 50 p. 100 également.

La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve.

5.4. Conditions particulières

En ce qui concerne la **compréhension**, l'utilisation d'un dictionnaire usuel de la langue française, d'une grammaire et d'un ouvrage sur la conjugaison est permise.

Pour la **production orale**, en période de préparation, l'utilisation de tous les ouvrages de référence ou autres documents pertinents est autorisée.

Pour la table ronde, un nombre minimal de trois participants ou participantes est nécessaire en plus de l'adulte se trouvant dans la situation d'évaluation.

Au cours de l'intervention ou de la présentation, l'emploi de tout document ou support technique ainsi que tout accessoire est autorisé. Cependant, l'utilisation du texte intégral est interdite.

